

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, Mme MENE-SAFRANE, LUCBÉREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, SERENA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	André BERNOS
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFRANE
	Maylis DEL PIANTA	à	Gérard ROSENTHAL
	Rosine CARDON	à	Hervé LUCBÉREILH
	Didier CASTERES	à	Maïté POTIN
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Bernard UTHURRY	à	Jean-Etienne GAILLAT

Excusés : Pierre CASAUX-BIC

RAPPORT N° 160915-09-ENV-



APPEL A PROJET « STRATEGIES LOCALES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES » : CANDIDATURE

M. LABARTHE indique qu'engagées dans une phase opérationnelle de fusion et de construction de la nouvelle Communauté de Communes du pays d'Oloron et des vallées du Haut Béarn à horizon du 1^{er} janvier 2017, les Communautés de Communes du Piémont Oloronais (CCPO), des Vallées d'Aspe, de Barétous et de Josbaig ont initié les premiers ateliers de travail « politique environnementale – transition énergétique ».

La politique est définie par l'article L5214-16 II 1° du CGCT et correspond à la compétence optionnelle «protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maintien de la demande d'énergie ».

Elle comprend des obligations réglementaires et notamment **celle d'établir au 31 décembre 2018 - pour les intercommunalités existantes au 01/01/2017 de plus de 20 000 habitants – un Plan Climat Air Energie Territorial** qui comprend un volet atténuation du changement climatique et un volet adaptation au changement climatique.

Au-delà de cette obligation, le Comité de Pilotage, pour préparer la fusion des EPCI (bureaux des quatre intercommunalités), s'est réuni le 24 juin 2016 au siège de la CCPO et a montré son intérêt pour la démarche. Il souhaite mettre en place une politique environnementale qui contribue à préserver la santé humaine et l'environnement et à lutter contre le changement climatique.

Dans ce sens, le Comité de Pilotage souhaite que le territoire de la future intercommunalité candidate à l'appel à projet « stratégies locales d'adaptation aux changements climatiques ».

En effet, la Direction Régionale Nouvelle Aquitaine de l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine ont lancé un appel à projets afin d'accompagner l'élaboration de stratégies locales d'adaptation aux changements climatiques (du diagnostic au plan d'actions et son système de suivi-évaluation).

Cette démarche pourra constituer ou compléter le volet « adaptation » d'un Plan Climat Energie Territorial ou, de façon générale, de toute politique énergie climat, déjà en place ou à venir.

Les lauréats, dix au maximum, seront accompagnés dans l'élaboration de leur stratégie locale d'adaptation aux changements climatiques par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage spécialisé, retenu dans le cadre d'un marché porté par l'ADEME Nouvelle Aquitaine.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- 1er septembre 2016 : date limite de dépôt des candidatures des territoires
- Mi- septembre : sélection des lauréats par le Comité Région/ADEME et répartition de ceux-ci dans le Groupe 1 ou 2 selon leur degré d'avancement.
- Fin septembre : journée de formation technique à l'outil diagnostic de vulnérabilité et présentation du déroulé de l'accompagnement proposé.
- Début octobre : réunion de rencontre des élus des territoires lauréats et présentation du déroulé de l'accompagnement par le bureau d'étude, la région et l'ADEME
- Octobre 2016-mai 2018 : élaboration par les territoires, accompagné par l'AMO spécialisé, de leur diagnostic de vulnérabilité, de leur plan d'actions, et du système de suivi-évaluation
- Juin 2018 : présentation des stratégies élaborées.- fin de l'accompagnement AMO
- Juillet 2018 : restitution globale de l'opération par l'AMO et fin de sa prestation.

- **CONSIDERANT** que les Communautés de Communes du Piémont Oloronais, des Vallées d'Aspe et de Barétous et de Josbaig, sont candidates à cet appel à projet,

- **CONSIDERANT** que la CCPO, qui assure la coordination de la démarche de fusion des EPCI, se chargera spécifiquement du dépôt de candidature à l'appel à projet, de la coordination et de l'animation de la démarche jusqu'à la création du nouvel EPCI,

Oùï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de candidater à l'appel à projet « Stratégies locales d'adaptation aux changements climatiques » de la Direction régionale de l'ADEME et

de la Région Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec les Communautés de Communes des Vallées d'Aspe, de Barétous, de Josbaig, ainsi que celle du Piémont Oloronais,

- **CHARGE** le groupe de travail sur la « politique environnementale – transition énergétique » de préparer le dossier de candidature,
- **CHARGE la Communauté de Communes du Piémont Oloronais d'assurer le dépôt de candidature** à l'appel à projet, ainsi que la coordination et l'animation de la démarche jusqu'à la création du nouvel EPCI,
- **AUTORISE** la signature de toute pièce relative à ce dossier dans la limite des engagements présentés.

Ainsi délibéré à OLRON STE MARIE, le dit jour 15 septembre 2016

Suivent les signatures

Affiché le 23.03.16

   

Le Président
Daniel LACRAMPE

REÇU
Le 23 SEP. 2016
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE